

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1169

présenté par

M. Davi, M. Peytavie, Mme Sandrine Rousseau, Mme Garin, M. Lucas-Lundy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariy, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

## ARTICLE 27

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 111,6 »

le nombre :

« 108,6 ».

II. – En conséquence, à la troisième ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa 2, substituer au nombre :

« 108,8 »

le nombre :

« 111,8 ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L’article 27 fixe, pour 2025, les sous-objectifs de dépenses de l’ONDAM. Le présent amendement des députés du groupe Écologiste et Social a vocation à relever l’ONDAM hospitalier pour 2025 pour satisfaire les besoins exprimés par le monde hospitalier.

La progression du budget autorisé pour les établissements de santé - fixé à 3,1 % soit une hausse d'environ 3,3 Mds d'euros – est insuffisante pour faire face aux besoins d'investissement et de fonctionnement de l'hôpital public. Alors qu'en 2024, le seul coût de l'inflation représente pour l'hôpital public 1,8 Mds d'euros, « la situation budgétaire de l'hôpital public n'a jamais été aussi dégradée » selon le Président de la Fédération Hospitalière de France et le déficit cumulé des hôpitaux publics devrait atteindre 2 Mds d'euros en 2024.

Du fait de cette situation budgétaire, l'hôpital public est confronté à un sous-investissement structurel et à une pénurie de personnels. Ainsi les établissements sont confrontés à un manque de capacité d'accueil, particulièrement en médecine (66 % des établissements), en soins médicaux et de réadaptation (51 %) et en psychiatrie (43 %). Ces pénuries de professionnels conduisent 64% des hôpitaux à avoir recours à des heures supplémentaires et 48% des hôpitaux à avoir recours à l'intérim. A ce titre, le monde de l'hôpital réclame une revalorisation de l'ONDAM hospitalier de 6% pour répondre aux manques de moyens humains et financiers. C'est l'objet de ce présent amendement.

Les députés du groupe Écologiste et Social tiennent à rappeler qu'ils ne souhaitent pas baisser les dépenses de soins de ville, mais qu'ils sont contraints d'en réduire ici le sous-ONDAM afin de respecter l'article 40 de la Constitution.